

Comité exécutif de l'ACÉM – Agent(e) de liaison – Tâches et responsabilités

L'agent(e) de liaison de l'ACÉM œuvre à titre de représentant(e) jouissant d'un droit de vote au sein du comité exécutif de l'ACÉM. Il ou elle est élu(e) pour un mandat de deux (2) ans et peut être réélu(e) pour un (1) mandat supplémentaire de deux (2) ans. À ce titre, il/elle s'acquitte des responsabilités afférentes aux membres du comité exécutif de l'ACÉM, tel qu'il est stipulé dans les règlements administratifs de l'ACÉM.

L'agent(e) de liaison de l'ACÉM participe aux vidéoconférences mensuelles de la direction de l'ACÉM et prend part également aux réunions du conseil d'administration de l'ACÉM. La direction de l'ACÉM se réunit par vidéoconférence tous les mois. Le conseil d'administration se réunit environ quatre fois par année par vidéoconférence. Une assemblée générale annuelle du Conseil et des membres a lieu chaque année soit en personne, soit par vidéoconférence.

L'agent(e) de liaison de l'ACÉM offre une orientation aux membres du comité exécutif qui collaborent avec de petits groupes de membres du Conseil d'administration (groupes de liaison) afin de favoriser des liens entre les deux organes directeurs de l'ACÉM.

L'agent(e) de liaison offrira un soutien au président ou à la présidente de l'ACÉM pour ce qui est d'assurer la liaison avec des organismes extérieurs et favorisera la création de liens avec d'autres organismes qui poursuivent des objectifs semblables, là où il existe des avantages en matière d'éducation. Le rôle de l'agent(e) consiste à assurer la liaison avec des organismes du domaine de l'éducation médicale aux échelles régionale, nationale et internationale, afin de faciliter et d'encourager des liens et des activités conjointes visant l'avancement des objectifs de l'ACÉM pour le bénéfice de ses membres. Plus particulièrement, l'agent(e) de liaison communiquera de façon régulière avec les observateurs siégeant au Conseil d'administration de l'ACÉM afin de faciliter :

- l'échange d'idées (notamment des adhésions conjointes, des publications, des rencontres);
- des liens de recherche ou une collaboration en la matière;
- le partage de ressources (p. ex. documents, revues spécialisées);
- la publicité (p. ex. entourant les événements);
- diverses occasions de projets conjoints.

L'agent(e) de liaison agira en tant que principal représentant de l'ACÉM auprès du conseil de gestion du Canadian Medical Education Journal (Revue canadienne de l'éducation médicale) et encadrera les contributions en nature de l'ACÉM à cette revue.